

INFORMATIONS CLIENTS – MENTIONS AFFICHAGES – PUBLICITÉ DES PRIX & BIENS

WE-TR543

**½ journée
(3,30 h)**

- Cas pratiques
- Support pédagogique
- Quiz d'évaluation finale

Tarif : **130 € HT**

ESSENTIEL

OBJECTIFS :

- Satisfaire aux obligations d'information clients
 - Maîtriser les données de l'arrêté du 18 janvier 2017 et de ses évolutions au 1^{er} avril 2022
 - Limiter le risque de sanctions pour non-respect
- Sécuriser son droit à rémunération

NIVEAU & PUBLIC :

Managers, Négociateurs, Assistantes
Prérequis : aucun

MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

Vidéo projecteur, paper-board
Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S) :

Formateur : Professionnel spécialisé en droit immobilier

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

 Programme accessible aux personnes en situation de handicap

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Présentation des obligations de Mentions et de Publicité
- Définition du client Consommateur

I – OBLIGATIONS DE MENTIONS

- Quels Documents ?
- Mentions code du commerce
- Mentions décret du 20 juillet 1972
- Particularité de la Non-Détention de fonds
- Personne intervenant dans la rédaction du contrat

II – AUTRES INFORMATIONS DUES AUX CLIENTS

- Information précontractuelle
- Médiation - Bloctel - RGPD

III – HISTORIQUE DES HONORAIRES

- Histoire de la réglementation des honoraires
- Historique de l'affichage des prix des prestations

IV – DISPOSITIONS DE L'ARRÊTÉ DE JANVIER 2017 – ÉVOLUTIONS AVRIL 2022

- Public et Activités visés
- Contenu et Lieux d'Affichage des honoraires
- Quelles évolutions ? Quelles conséquences ?

V – ANNONCES – PUBLICITÉ

- Annonces Vente – Annonces Location
- Particularités en zone de loyer de référence
- Autres obligations : DPE – ERP – Biens énergivores

VI – OBLIGATIONS PUBLICITÉ DIVERSES

- Vente de lot(s) de copropriété
- Obligations codes du commerce et du travail
- Publicité et agent commercial
- Publicité papier

VII – NON-RESPECT : LES RISQUES

- Nullité du contrat – Remise en cause du droit à honoraires
- Non-respect des textes : Sanctions
- Publicité mensongère ou trompeuse

VIII – HONORAIRES ET RÉGLEMENTATION

- Conditions du droit à Rémunération : rappels
- Modification de la charge et/ou du montant des honoraires
- Honoraires et collaboration inter-agences

Formation ponctuée de cas de jurisprudence et d'exemples de sanctions encourues